

# LA GRILLE HORAIRE de la nouvelle classe de seconde

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRES ÉLÈVE
• Français	4 h
• Histoire-géographie	3 h
• Langue vivante 1	5 h 30
• Langue vivante 2	
• Mathématiques	4 h
• Physique-chimie	3 h
• Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h
• Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30
• <b>Accompagnement personnalisé</b>	2 h
• Enseignements d'exploration	2 x 1 h 30

En outre, les lycéens peuvent bénéficier d'un enseignement facultatif de 3 heures ainsi que d'un atelier artistique.